WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT (Réseau WB-E)	**Coordonnées de l'établissement** *Athénée Royal de Huy* *Quai d'Arona, 5* *4500 HUY*	**Procès-verbal de réunion**

PV COPA 12 octobre 2026

Ordre du jour

- Agenda des réunions 2026-2027
- Frais scolaires et mécanismes de solidarité
- Climat scolaire et citoyenneté
- Bien-être et santé mentale : Actions de prévention contre le (cyber)harcèlement, les TCA
- Modification du ROI (16 demi-jours d'absence maximum)
- Sortie scolaire non-obligatoire
- Divers (à envoyer le 5/10 au plus tard).

➢ La Présidente ouvre la réunion à 17h30

1. Agenda des réunions

Réunions annuelles du Conseil de participation fixées au 17 décembre, 23 mars, 3 juin (4 réunions obligatoires/an). Les dates seront intégrées au PV et envoyées aux participants.

Création d'une adresse e-mail plus courte « Copa-parents » (via Teams) avec mot de passe partagé pour assurer la pérennité des communications : copa.parents@arhuy.be

2. Les frais scolaires et mécanisme de solidarité

Frais scolaires et mécanismes de solidarité

La question des frais scolaires et des mécanismes de solidarité est un point qui doit obligatoirement être abordé chaque année lors du Conseil de participation. Elle permet de faire le point sur les mesures mises en place par l'école pour limiter les dépenses des familles et soutenir celles qui rencontrent des difficultés financières.

Plusieurs dispositifs sont actuellement proposés pour réduire les frais scolaires :

- Le prêt de tablettes : l'école permet aux élèves d'emprunter une tablette moyennant une caution de 50 €. Lors de la réunion, il a été souligné que cette possibilité n'était peut-être pas suffisamment connue des familles. Une communication plus claire et plus régulière auprès des parents serait donc souhaitable afin que chacun puisse bénéficier de ce service.
- L'achat groupé de manuels scolaires : pour les élèves de la 2e à la 6e année, l'école organise des commandes groupées de manuels. Cette formule permet d'obtenir des prix plus avantageux et, par conséquent, de réduire les dépenses des familles à chaque rentrée scolaire.

PV COPA 12 octobre 2026

- L'aide du Comité solidarité : un Comité solidarité existe au sein de l'école pour venir en aide aux familles qui éprouvent des difficultés à assumer certains frais liés à la scolarité. Mme Vandenreyt représente ce comité, auquel participent également plusieurs enseignants. Les familles qui en ont besoin peuvent ainsi solliciter un soutien.

Ces différentes initiatives témoignent de la volonté de l'école de limiter autant que possible le poids financier de la scolarité pour les familles et de veiller à ce que les difficultés économiques ne constituent pas un obstacle à la participation des élèves à la vie scolaire.

Un point d'attention ressort particulièrement des échanges : l'importance de mieux informer les parents sur les aides et les dispositifs existants, afin que toutes les familles, et notamment celles qui en ont le plus besoin, puissent en bénéficier.

3. Climat scolaire et citoyenneté

Plusieurs initiatives ont été présentées afin de renforcer la participation des élèves à la vie de l'école, de favoriser le dialogue entre les différents acteurs scolaires et de développer l'éducation à la citoyenneté.

Développement des cercles de parole

Le 2 octobre, les membres du personnel ont bénéficié d'une formation à l'animation de cercles de parole, organisée par les Ambassadeurs d'Expression Citoyenne.

Ces cercles de parole ont pour objectif de créer des espaces d'échange dans lesquels les élèves peuvent s'exprimer, partager leurs préoccupations, faire des propositions et participer davantage aux réflexions concernant la vie de l'école.

L'idée est également d'améliorer la circulation des informations entre les élèves, le conseil des élèves et les différentes instances de concertation, notamment le COPA et le COCOBA.

Pour assurer cette communication, un fonctionnement régulier est envisagé, avec des cercles de parole organisés toutes les trois à quatre semaines et un cycle global de transmission des informations d'environ six semaines.

Ce dispositif devrait permettre de mieux faire remonter les préoccupations des élèves, mais aussi de leur transmettre les réponses et les décisions prises au sein des différentes instances.

Bien-être des enseignants

La question du bien-être des membres du personnel a également été évoquée.

PV COPA 12 octobre 2026

Des situations de mal-être vécues par certains enseignants ont été signalées à la hiérarchie. Ces difficultés nécessitent une attention particulière afin de ne pas laisser les personnes concernées sans soutien.

La nécessité de mettre en place un suivi et un accompagnement adaptés a été soulignée. Les modalités concrètes de cet accompagnement restent toutefois à définir.

Sensibilisation à la citoyenneté et au débat démocratique

Différentes activités sont envisagées pour permettre aux élèves de mieux comprendre le fonctionnement de la démocratie et le rôle des institutions.

Une initiation au débat démocratique est notamment proposée en collaboration avec l'ASBL Alternative, à travers le jeu pédagogique *Democraticity*. Cette activité permet aux jeunes de découvrir, de manière participative, les principes du débat, de la prise de décision collective et de la vie démocratique.

Un projet de visites d'institutions a également été évoqué afin de permettre aux élèves de découvrir plus concrètement leur fonctionnement. Sa mise en œuvre rencontre cependant des difficultés, principalement liées à l'organisation et au coût des transports.

Événement consacré aux droits des jeunes – 22 novembre 2026

Un événement organisé par une AMO (service d'Actions en Milieu Ouvert), consacré aux droits des jeunes, est prévu le 22 novembre 2026.

Cette journée devrait proposer différentes activités permettant aux jeunes de découvrir leurs droits, de s'exprimer et de participer à des échanges autour de la citoyenneté.

Plusieurs animations sont envisagées, notamment des activités en lien avec le Parlement et le Défenseur des droits, ainsi que des ateliers d'expression artistique tels que le podcast, le slam et la danse.

Le Hall omnisport de Huy est pressenti pour accueillir cet événement, mais le lieu doit encore être confirmé.

Afin d'impliquer davantage les élèves, un appel à talents pourrait être lancé par l'intermédiaire du conseil des élèves. Les jeunes ayant des compétences artistiques, notamment dans le domaine du graffiti, pourraient ainsi contribuer à l'événement.

Des collaborations avec d'autres structures locales sont également envisagées, notamment le CAF et la Maison des jeunes de Saint-Georges.

4. Bien-être et santé mentale (TCA)

PV COPA 12 octobre 2026

La question du bien-être des élèves, et plus particulièrement de leur rapport à l'alimentation et à l'image corporelle, a été abordée lors de la réunion.

Plusieurs constats préoccupants ont été partagés, notamment des difficultés de concentration, des situations de décrochage scolaire et certains cas ayant nécessité une hospitalisation.

Il a également été souligné que les parents ne disposent pas tous du même niveau d'information ou de sensibilisation concernant ces problématiques. Il apparaît donc important de renforcer les actions de prévention et de mieux accompagner les jeunes, mais aussi les adultes qui les entourent.

Mise en place du projet « Body Project »

À partir du mois de novembre, le programme Body Project sera proposé aux élèves de la 4e à la 6e année.

Ce projet vise à sensibiliser les jeunes aux questions liées à l'image corporelle, à l'alimentation et aux pressions sociales qui peuvent influencer la perception qu'ils ont d'eux-mêmes.

Plusieurs types d'interventions sont prévus :

- Une première séance interactive de 25 minutes, utilisant l'outil Wooclap, afin de permettre aux élèves de participer activement, de répondre à des questions et d'entamer une réflexion sur ces thématiques.
- Des ateliers en petits groupes de huit élèves, pour favoriser les échanges dans un cadre plus restreint et permettre à chacun de s'exprimer plus facilement.
- Un programme de huit séances d'une heure consacré à la diététique, organisé avec l'accord préalable des parents. Ces séances permettront d'aborder les questions liées à l'alimentation et de fournir des repères aux jeunes.

L'objectif est de proposer une approche à la fois préventive, éducative et participative, en donnant aux élèves des outils pour mieux comprendre les influences auxquelles ils sont confrontés.

Sensibilisation des enseignants et des éducateurs

Le projet prévoit également un volet destiné aux adultes qui accompagnent quotidiennement les élèves.

Des temps de questions-réponses et de sensibilisation seront proposés aux professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) ainsi qu'aux éducateurs.

L'objectif est de les aider à mieux reconnaître certains signes d'alerte liés au mal-être, à l'image corporelle ou aux comportements alimentaires préoccupants.

PV COPA 12 octobre 2026

Cette sensibilisation doit leur permettre d'être plus attentifs aux difficultés éventuelles des élèves et de savoir quand une situation nécessite une attention ou un accompagnement particulier.

Des activités créatives pour renforcer l'estime de soi

Dans le cadre du Body Project, des activités créatives seront proposées pour amener les élèves à réfléchir à leur image personnelle et à la manière dont ils se perçoivent.

Parmi les pistes évoquées figure notamment l'écriture d'une lettre à son « moi futur ». Cette activité inviterait les jeunes à se projeter dans l'avenir, à réfléchir à leurs qualités, à leurs aspirations et à la personne qu'ils souhaitent devenir.

Ces démarches permettraient également d'aborder l'influence des médias et des réseaux sociaux sur l'image de soi, notamment les modèles de beauté, les comparaisons et les attentes parfois irréalistes auxquels les adolescents peuvent être confrontés.

5. Modification du ROI (16 demi-jours d'absence)

Une modification du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) a été présentée concernant le nombre de demi-journées d'absence que les parents peuvent justifier eux-mêmes.

Jusqu'à présent, les parents pouvaient justifier un maximum de 8 demi-journées d'absence. Il a été décidé de porter cette limite à 16 demi-journées, afin d'offrir davantage de souplesse aux familles dans la gestion des absences de leurs enfants.

Cette nouvelle disposition ne signifie pas que les élèves disposent de 8 demi-journées de congé supplémentaires. Les absences doivent toujours être justifiées et respecter les règles en vigueur.

Il a également été précisé que certaines situations particulières, notamment celles nécessitant un suivi de longue durée, pourront être examinées individuellement par la direction. Cela permettra de tenir compte de circonstances spécifiques qui ne rentreraient pas dans le cadre habituel.

Cette modification a été validée par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et doit désormais être intégrée officiellement au Règlement d'Ordre Intérieur de l'établissement.

L'objectif de cet ajustement est de mieux prendre en compte les réalités rencontrées par les familles, tout en maintenant un cadre clair pour le suivi et la justification des absences scolaires.

6. Sortie scolaire non obligatoire

PV COPA 12 octobre 2026

La question de l'organisation des voyages scolaires a été abordée lors de la réunion, notamment en ce qui concerne leur fréquence, leurs objectifs, leur accessibilité et les contraintes rencontrées par l'école.

Les échanges ont permis de rappeler la politique générale de l'établissement, mais aussi d'expliquer certaines décisions qui peuvent parfois susciter des interrogations ou des incompréhensions chez les parents.

Politique générale concernant les voyages scolaires

L'école privilégie l'organisation d'un voyage par degré, à savoir en 1re année, en 3e année et en rhéto (6e année).

Cette organisation vise à répartir les voyages sur l'ensemble du parcours scolaire, tout en tenant compte des contraintes financières, pédagogiques et organisationnelles.

Le voyage de rhéto occupe une place particulière. Il est considéré comme un moment important de la fin du parcours secondaire, permettant aux élèves de partager une expérience commune avant de quitter l'établissement.

Au-delà des apprentissages strictement scolaires, ce voyage poursuit également des objectifs de cohésion de groupe, de découverte culturelle et d'ouverture sur le monde.

Afin de permettre aux familles de mieux anticiper cette dépense, il a été proposé d'annoncer le voyage de rhéto dès la 5e année. Les parents disposeraient ainsi de deux années scolaires pour prévoir le budget nécessaire et, éventuellement, épargner progressivement plutôt que de devoir assumer l'ensemble du coût en 6e année.

Choix des destinations et importance de la cohésion du groupe

Le choix d'une destination ne repose pas uniquement sur son intérêt touristique ou culturel. L'école doit également veiller à ce que les activités proposées permettent aux élèves de vivre une véritable expérience collective.

Certaines grandes villes, comme Barcelone, présentent des difficultés d'organisation pour les groupes scolaires importants. Les limitations du nombre de visiteurs dans certains sites ou activités obligent parfois à diviser les élèves en plusieurs groupes, qui suivent alors des programmes différents.

Cette organisation peut aller à l'encontre de l'un des objectifs essentiels du voyage de rhéto : renforcer les liens entre les élèves et leur permettre de partager des moments communs.

PV COPA 12 octobre 2026

Pour cette raison, les destinations qui imposent une trop grande dispersion des groupes sont déconseillées pour les voyages de fin d'études.

Voyages organisés en dehors du temps scolaire

Une distinction a été rappelée entre les voyages organisés pendant le temps scolaire et ceux proposés durant les week-ends ou les congés.

Les activités organisées en dehors du temps scolaire ne sont pas soumises aux mêmes obligations d'inclusion que les voyages scolaires encadrés par les circulaires officielles.

Cela signifie notamment que certaines sorties facultatives peuvent être limitées à un nombre précis de participants.

Ces limitations ne résultent pas nécessairement d'un choix de l'école, mais peuvent être imposées par les prestataires, les possibilités de réservation ou les capacités de transport.

Il a été souligné qu'une communication claire et anticipée auprès des parents est essentielle pour expliquer ces contraintes, les modalités d'inscription et les raisons pour lesquelles tous les élèves ne peuvent pas toujours participer à une même activité.

Encadrement administratif des voyages pédagogiques

Les voyages organisés dans un objectif pédagogique doivent respecter une procédure administrative précise.

Ils doivent notamment faire l'objet d'un encodage au moins un mois avant leur réalisation, avec une description des objectifs poursuivis.

Ces objectifs doivent comprendre les apprentissages liés aux disciplines scolaires, mais également les compétences transversales développées au cours du voyage, comme l'autonomie, la collaboration, la citoyenneté ou l'ouverture culturelle.

Les projets doivent ensuite être soumis à validation avant de pouvoir être organisés.

L'exemple d'un projet Erasmus à Budapest a été évoqué. Ce type de mobilité concerne un groupe limité d'environ 15 à 20 élèves, ce qui implique nécessairement une procédure de sélection des participants.

La sortie à Disneyland pour les élèves de 2e année

La sortie à Disneyland proposée aux élèves de 2e année a fait l'objet d'échanges spécifiques.

PV COPA 12 octobre 2026

Il a été rappelé que cette activité est facultative et qu'elle ne constitue pas une sortie obligatoire dans le cadre des apprentissages scolaires.

Le nombre de participants est limité à 75 places, alors que l'établissement compte 172 élèves en 2e année. Cette limitation s'explique notamment par les contraintes de réservation et de transport.

Une liste d'attente est mise en place afin de gérer les demandes lorsque le nombre d'inscriptions dépasse les places disponibles.

Le prix proposé a été considéré comme compétitif au regard du coût habituel de ce type de sortie.

Certains participants ont toutefois exprimé des réserves concernant le caractère peu pédagogique de cette activité, ainsi que les difficultés liées au nombre limité de places.

Une piste de réflexion a été évoquée : accorder une priorité, lors d'une édition suivante, aux élèves qui n'auraient pas pu participer l'année précédente. Cette possibilité reste à examiner et ne constitue pas, à ce stade, une décision définitive

7. Divers

7.1. Tolérance, discriminations et climat scolaire

Plusieurs préoccupations ont été exprimées concernant le climat relationnel au sein de l'école. Des propos racistes ou discriminatoires ont été signalés, notamment dans les transports en commun et certains lieux publics.

La direction a rappelé l'importance du respect de chacun et de la lutte contre toute forme de discrimination. Les élèves et les adultes témoins de situations problématiques sont encouragés à les signaler à la direction ou à la cellule bien-être afin qu'un suivi puisse être assuré.

Plusieurs pistes pédagogiques ont été proposées pour sensibiliser les élèves : aborder ces questions dans les cours de CPC, de sciences humaines ou d'histoire sociale, organiser des cercles de parole et impliquer les délégués des élèves. Des activités favorisant l'empathie, comme l'exercice « Un pas en avant », pourraient également être organisées.

Des ressources pédagogiques, notamment les capsules « Esprit Critique », pourraient être utilisées ponctuellement. Une sensibilisation aux mécanismes du populisme, de l'extrémisme et du complotisme est également envisagée, à travers différents outils et d'éventuelles interventions extérieures.

7.2. Utilisation des tablettes et outils numériques

PV COPA 12 octobre 2026

L'école poursuit son travail d'encadrement de l'utilisation des tablettes afin de garantir un usage principalement pédagogique.

La charte définissant les règles d'utilisation des tablettes et les relations numériques entre élèves et enseignants reste d'application.

En 1re année, les tablettes sont strictement verrouillées afin de limiter leur utilisation aux applications pédagogiques. Un nettoyage régulier des applications non autorisées est également effectué et la rationalisation des outils numériques se poursuit.

Le système de prêt et de location de tablettes est apprécié des familles. Toutefois, le nombre d'appareils disponibles reste limité. Il apparaît donc nécessaire de définir des critères d'attribution clairs et transparents. Pour rappel, le prêt d'une tablette nécessite une caution de 50 €.

7.3. Rénovation des toilettes et respect des infrastructures

Un projet de rénovation des toilettes a été présenté. Il bénéficie d'un financement de 5 000 € du Fonds Roi Baudouin, complété par une intervention de la direction des bâtiments.

Les premiers travaux sont prévus durant les congés de carnaval, dans les sanitaires situés du côté du réfectoire. Ils porteront notamment sur les cloisons, les plafonds, l'éclairage et la mise à disposition de papier toilette. Une extension des rénovations à d'autres sanitaires pourrait être envisagée ultérieurement.

La question des dégradations récurrentes, notamment des planches de toilettes cassées, a également été soulevée, ainsi que certains comportements inadaptés.

Des caméras situées aux sorties des sanitaires sont évoquées pour renforcer la surveillance et contribuer à détecter les problèmes liés à la consommation de cigarettes ou de puffs.

Au-delà des mesures de contrôle, plusieurs pistes visent à responsabiliser davantage les élèves : élaborer une charte d'utilisation des sanitaires avec les délégués, organiser des projets participatifs de peinture ou d'aménagement, notamment autour de paniers de basket, et envisager des tours de nettoyage.

L'objectif est d'encourager le respect des lieux communs en impliquant directement les élèves dans leur entretien et leur amélioration.

- La Présidente clôture la réunion à 18h50

La Présidente

Laurence Cumps